

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, M. CALATAYUD

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER), M. GUETTY

Absent : M. THEVENARD,

Convocation et affichage : le 05 juin 2023.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h34 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Devis réfection de la toiture de la mairie

20230026

Cyril BAILLET présente les 2 devis concernant la réfection de la toiture de la mairie. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le devis de la société CHARRION pour un montant de 3667,91€ (montant qui sera peut-être ré-évalué compte tenu de l'évolution des prix des matières premières).

3. Changement des menuiseries extérieures de l'ancienne Cure

20230027

Christophe BARNONCEL présente les 2 devis concernant le changement des menuiseries extérieures de l'ancienne Cure. Tout d'abord, il demande au conseil de statuer sur la réalisation de ces travaux puis en cas d'accord, de choisir le devis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de réaliser ces travaux et valide le devis de la société SMP pour un montant 7998.22€ (montant qui sera peut-être ré-évalué compte tenu de l'évolution des prix des matières premières).

Une demande de subventions sera réalisée dans ce sens auprès de la CC Dombes afin de solliciter le fonds de concours transition écologique.

4. Mutuelle des agents communaux

20230028

Cyril BAILLET précise que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents. Cette participation deviendra obligatoire en Janvier 2026 pour le contrat mutuelle santé et en 2025 pour le contrat d'assurance prévoyance.

Le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La contribution sur tous les contrats qui auront été labellisés par des organismes agréés (**procédure de labellisation**)
- La contribution à un contrat négocié après un appel d'offre (**procédure de convention de participation**)

Tous les agents de la commune pourront en bénéficier mais l'adhésion reste individuelle et facultative.

Cyril BAILLET précise également que le *Comité Social Territorial* va être saisie pour demander leur avis sur la participation à la protection sociale complémentaire en procédure de Labellisation.

Après en avoir délibéré, L'ASSEMBLEE DECIDE

- de verser une participation mensuelle de 7€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une **garantie prévoyance labellisée**,
- de verser une participation mensuelle de 15€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une **complémentaire santé labellisée**,

Cette participation de 22€ sera versée directement à l'agent sur son bulletin de salaire.

5. Informations diverses

- **Pilotage comptable 2022** : Cyril BAILLET précise que la mairie a reçu l'IPC 2022 (Indice de Pilotage Comptable) de notre conseiller aux décideurs locaux de la DDFIP de l'Ain. Concernant le budget principal, le résultat de l'IPC s'élève à 100/100 pour 2022 (il était de 79/100 en 2021) et pour le budget assainissement, il s'élève à 92/100 (il était de 60/100 en 2021). La situation comptable de la commune est bonne.
- **Auberge** : Cyril BAILLET annonce aux élus que la signature du bail de location/gérance a lieu le lundi 12/06 avec une ouverture de l'auberge dès le mardi 13/06.
- **Fibre** : Cyril BAILLET a un rendez-vous de chantier avec la société SOGETREL le 15/06 prochain.
- **Aide de jeux** : la commission Enfance-Scolaire a rencontré plusieurs entreprises pour la réfection des jeux du square. Elle a déjà reçu un premier devis de la société Synchronicité. Elle attend un devis de la société KOMPAN. Enfin, la commission attend un devis de la société PLAYGONES qui propose un projet différent des autres sociétés.
- **Tour de France** : Pascal PELLOUX-PRAYER confirme la réservation des tireuses à bières et d'une friteuse. Une réunion sera organisée avec le comité d'animation de Birieux.
- **Haie – élagage** : les élus notent que certains administrés ne taillent pas leurs haies. Cela représente un risque en cas de chute sur la route et cela occasionne également des gênes sur le réseau internet/téléphone. Il est rappelé que l'arrêté municipal n°14 du 13/12/2022 a été pris en ce sens. L'article 4 précise notamment que : « Faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet, en application de la procédure prévue à l'article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales. ».

Tous les points étant traités, le maire lève la séance à 21h44.

Le Secrétaire de Séance
M. Pascal PELLOUX-PRAYER



Le Maire
M. Cyril BAILLET

